



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

# RAPPORT DE JURY DU CONCOURS INTERNE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

## ANNÉE 2023

Avril 2023

## **I – Présentation du concours**

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, publié au Journal officiel du 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

### **1.1 Les conditions pour concourir**

Le concours interne d'inspecteur des Finances publiques est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Un arrêté ministériel du 10 septembre 2022 autorise au titre du concours interne 2023, le recrutement de 284 inspecteurs.

### **1.2 La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve de langue facultative :

*Épreuve n° 1 :* rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire <5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que sa capacité à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

*Épreuve n° 2 :* réponse à des questions et/ou cas pratiques selon l'option choisie par le candidat (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire <5) parmi les choix suivants :

- budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.
- fiscalité personnelle et patrimoniale ;
- fiscalité professionnelle ;
- gestion comptable et analyse financière ;
- gestion publique ;

*Épreuve n° 3* : traduction d'un texte rédigé, au choix des candidats, en allemand, anglais, espagnol ou italien (durée : 1h30 – coefficient 1 – Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10).

- Admission : une épreuve orale obligatoire

Durée : 30 minutes – coefficient 9 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, d'une durée d'environ 5 minutes.

Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours.

### **1.3 Composition du jury**

Véronique GABELLE, administratrice générale des Finances publiques, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2023.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 6 septembre 2022 nomme 22 membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 19 janvier 2023. Celui-ci nomme 40 membres (20 hommes et 20 femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également 7 membres suppléants.

### **1.4 Nombre de postes**

Selon l'arrêté publié au Journal officiel le 10 septembre 2022, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 284.

## **II – Présentation des candidats**

### **2.1 Inscrits / présents**

Le nombre de candidats inscrits est en hausse de 4,5 % par rapport à celui enregistré l'an dernier (4 276 en 2023 contre 4 092 en 2022).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 2 858 (sur 4 276 candidats convoqués), soit un taux de présence de 66,84 %.

Concernant les épreuves orales, 629 candidats sur les 642 candidats admissibles se sont présentés, soit un taux de présence de 97,97 %.

## **2.2 Les lauréats**

La moyenne générale du concours (écrits + oraux) est de 12,38/20 contre 12,47/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes à l'issue de l'ensemble des épreuves est la suivante : de 8,94/20 à 16,64/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 40 % et 60 % des admis soit 115 hommes et 169 femmes.

L'âge moyen des admis est de 41 ans. Le plus jeune lauréat a 24 ans, le plus âgé 58 ans.

## **III – Les épreuves écrites d'admissibilité**

### **3.1 Généralités**

Elles se sont déroulées les 12 et 13 septembre 2022.

Lors de la réunion d'admissibilité du 28 octobre 2022, 642 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,26.

### **3.2 Résultats**

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières – coefficient 7 – note éliminatoire <5.

La moyenne générale est en baisse par rapport à l'année précédente (0,54 point).

Toutes les strates des notes supérieures ou égales à 10 ont baissé. Les notes supérieures ou égales à 15 sont identiques au millésime précédent.

Les notes éliminatoires sur cette épreuve ont augmenté de 3,47 points.

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

	2023	2022
Moyenne de l'épreuve	9,46	10,00
Note la plus élevée	17,75	18,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 <sup>(1)</sup>	150 5,25 %	147 5,27 %
12 ≤ notes < 15 <sup>(2)</sup>	556 19,46 %	657 23,55 %
Notes ≥ 12 <sup>(3)</sup> <b>Total cumul (1) + (2)</b>	706 24,71 %	804 28,82 %
10 ≤ notes < 12 <sup>(4)</sup>	633 22,16 %	688 24,66 %
Notes ≥ 10 <sup>(5)</sup> <b>Total cumul (3) + (4)</b>	1 339 46,87 %	1 492 53,48 %
Notes < 10	1 518 53,13 %	1 298 46,52 %
Notes éliminatoires < 5	262 9,17 %	159 5,70 %

Épreuve n° 2 : réponses à des questions et/ou cas pratiques (plusieurs options)  
– coefficient 5 – note éliminatoire <5.

L'option « Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP » est, comme pour le millésime précédent, la plus choisie par les candidats.

Le taux de candidats choisissant cette option est en hausse de 2,48 points par rapport à 2022.

Liste des options	Nombre de candidats présents ayant choisi l'option	% de candidats présents ayant choisi l'option
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP	947	33,93 %
Fiscalité personnelle et patrimoniale	557	19,96 %
Gestion comptable et analyse financière	510	18,27 %
Gestion publique	465	16,66 %
Fiscalité professionnelle	312	11,18 %
Total	2 791	100 %

Comme pour l'épreuve n° 1, la moyenne générale est en légère baisse par rapport à l'année précédente (0,08 point).

La strate des notes supérieures ou égales à 10 est effectivement en baisse de 1,16 point.

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

	<b>2023</b>	2022
Moyenne de l'épreuve	<b>9,86</b>	9,94
Note la plus élevée	<b>18,25</b>	18,50
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>196</b> <b>7,02 %</b>	200 7,25 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>584</b> <b>20,93 %</b>	608 22,06 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	<b>780</b>	808
<b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>27,95 %</b>	29,31 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>615</b> <b>22,03 %</b>	602 21,83 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	<b>1 395</b>	1 410
<b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>49,98 %</b>	51,14 %
Notes $< 10$	<b>1 396</b> <b>50,02 %</b>	1 347 48,86 %
Notes éliminatoires $< 5$	<b>181</b> <b>6,49 %</b>	170 6,17 %

Épreuve n° 3 : traduction d'un texte rédigé, au choix du candidat, en allemand, anglais, espagnol ou italien – coefficient 1. Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10.

1 117 candidats ont présenté cette épreuve.

Les résultats obtenus sont les suivants :

	<b>2023</b>	2022
Moyenne de l'épreuve	<b>8,33</b>	9,91
Note la plus élevée	<b>18,00</b>	18,25
Note la plus faible	<b>0,00</b>	0,50
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	<b>48</b> <b>4,30 %</b>	94 8,70 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ <sup>(2)</sup>	<b>130</b> <b>11,64 %</b>	261 24,14 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup> <b>Total cumul (1) + (2)</b>	<b>178</b> <b>15,94 %</b>	355 32,84 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ <sup>(4)</sup>	<b>178</b> <b>15,94 %</b>	194 17,95 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup> <b>Total cumul (3) + (4)</b>	<b>356</b> <b>31,88 %</b>	549 50,79 %
Notes $< 10$	<b>761</b> <b>68,12 %</b>	532 49,21 %

La moyenne générale de cette épreuve est en baisse par rapport à l'année précédente (1,58 point).

Les notes supérieures ou égales à 10 sont en baisse de 18,91 points.

### **3.3 Appréciations des travaux des candidats**

Il s'agit ici du détail de l'épreuve de la zone « Métropole + Antilles Guyane ».

#### **– Épreuve n° 1**

Les correcteurs ont jugé le niveau moyen dans l'ensemble.

Le formalisme de la note de synthèse est plutôt bien respecté, les candidats ont globalement rédigé une introduction, annoncé et formalisé un plan.

Cependant, les plans proposés sont peu dynamiques : les candidats ont, le plus souvent, procédé à des énumérations sous forme de tirets, ce qui donne un effet « catalogue ».

Concernant la note de proposition, elle devait mettre en évidence la capacité du candidat à présenter une réflexion personnelle, et non pas être une paraphrase de ce qui a été exposé dans la note de synthèse. Les correcteurs soulignent un manque d'apports personnels, et une redite des éléments présentés dans la note de synthèse.

Cette note est trop souvent restée inachevée, ce qui démontre une mauvaise gestion du temps.

## – Épreuve n° 2

### Option « Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP »

Le niveau général est jugé de moyen à très moyen, avec peu d'excellentes copies.

Sur la forme, la structuration des réponses est jugée insuffisante, le formalisme demandé n'est pas respecté (fiche, courriel). Les candidats ne lisent pas suffisamment les énoncés et ne répondent pas à la commande.

Trop peu de candidats structurent leur propos dans l'analyse des questions posées, et se contentent de recopier les textes issus des documents.

L'option semble choisie par défaut, elle n'est pas suffisamment préparée et approfondie, d'où une méconnaissance des sujets traités.

### Option « Fiscalité personnelle et patrimoniale »

Le niveau global est faible. Les réponses données sont trop souvent imprécises, non structurées et manquent de rigueur. Les solutions proposées ne font pas apparaître le raisonnement et les réponses ne sont pas motivées (rappel des faits et du droit, application du droit aux faits).

Beaucoup de documents sont recopiés sans aucune plus-value et les consignes ne sont pas respectées. Les correcteurs relèvent un manque évident de lecture des énoncés.

### Option « Gestion Publique »

Le niveau de cette option est moyen.

Le formalisme demandé, et attendu, n'est pas maîtrisé pour une partie significative des candidats. Les termes et le ton employés sont parfois trop familiers, le style administratif n'est pas maîtrisé, le langage n'est pas adapté au destinataire.

L'ensemble du fonds documentaire n'est pas exploité, et les candidats n'ont pas suffisamment fait appel à leurs connaissances personnelles pour mettre en perspective les réponses données. Ils se contentent de recopier des extraits de documents, ce qui n'apporte aucune plus-value.

### Option « Fiscalité professionnelle »

Le niveau sur cette option est très moyen, la gestion du temps n'est pas maîtrisée, et l'orthographe est approximative.

Les connaissances techniques sont insuffisantes, les candidats méconnaissent les grands principes de la fiscalité. Ils se contentent de recopier la législation figurant dans les documents du sujet. Les connaissances fondamentales ne sont pas acquises.

La problématique n'est pas analysée suffisamment, la commande n'est pas comprise et la correspondance administrative n'est pas maîtrisée.

## Option « Gestion comptable et analyse financière »

Les correcteurs ont jugé le niveau des candidats moyen. Les notions de base sont maîtrisées pour ceux qui ont préparé l'épreuve. La majorité des candidats a traité la totalité des exercices.

Les écritures au livre-journal sont souvent maîtrisées, mais les documents de synthèse sont pour beaucoup mal connus.

Aucun effort de présentation des copies n'est consenti (ratures, fautes d'orthographe et qualité de rédaction insuffisante).

## **IV – L'épreuve orale d'admission**

### **4.1 La formation des membres du jury**

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une journée de formation. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions et acquérir les techniques d'audition.

L'ENFiP et la Présidente du jury ont ainsi pu leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

### **4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale**

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Les épreuves orales se sont déroulées du 23 au 27 janvier 2023, à Paris.

Sur 642 candidats admissibles, 629 étaient présents à l'épreuve orale. Celle-ci a nécessité la constitution de 20 commissions.

### **4.3 Données chiffrées**

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2023	2022
Moyenne de l'épreuve	11,40	11,27
Note la plus élevée	19,25	18,50
Note la plus faible	4,00	3,00
Notes $\geq 15$ <sup>(1)</sup>	102 16,22 %	89 14,11 %
12 $\leq$ notes < 15 <sup>(2)</sup>	187 29,73 %	188 29,79 %
Notes $\geq 12$ <sup>(3)</sup>	289	277
Total cumul (1) + (2)	45,95 %	43,90 %
10 $\leq$ notes < 12 <sup>(4)</sup>	122 19,39 %	142 22,50 %
Notes $\geq 10$ <sup>(5)</sup>	411	419
Total cumul (3) + (4)	65,34 %	66,40 %
Notes < 10	218 34,66 %	212 33,60 %
Notes éliminatoires < 5	1	10

Les notes supérieures ou égales à 12 ont augmenté de 2,05 points, ainsi que les notes supérieures à 15 qui ont augmenté de 2,11 points.

#### 4.4 Appréciation du jury

S'agissant des mises en situation, les candidats y répondent de mieux en mieux. Elles mettent indéniablement en évidence, pour une majorité d'entre eux, leur bon sens. Elles sont bien appréhendées et les réponses sont réfléchies et argumentées.

Pour autant, un grand nombre de candidats, tout en apportant une réponse non dénuée d'intérêt, s'arrêtent à leurs connaissances et manifestent des difficultés à donner leur point de vue. Ils restent sur une notion déontologique et ne prennent pas suffisamment position. Le jury s'interroge sur l'impact de l'accompagnement des candidats dans leur préparation sur ce domaine assez discriminant lors de la sélection.

Par ailleurs, les candidats doivent travailler leur positionnement en tant que futur cadre A. Ils manquent encore trop souvent de sens critique et d'affirmation.

Les candidats admis de ce millésime ont présenté un vrai projet professionnel et ont su prendre position, ce qui démontre un travail de préparation en amont très satisfaisant.

\*\*\*\*\*

En conclusion, dans un contexte de hausse significative du nombre de candidats inscrits, la moyenne générale (écrits + oraux) s'est stabilisée à un niveau très proche de celui de la moyenne de 2022. Elle s'établit à un bon niveau.

Les lauréats ont ainsi démontré qu'ils disposent de toutes les qualités attendues d'un futur inspecteur des Finances publiques.

De manière plus précise et au regard de l'ensemble des candidats présents, la moyenne générale de l'épreuve 1 est inférieure d'un peu plus d'un demi-point par rapport à 2022, celle de l'épreuve 2 est sensiblement identique. Sur l'épreuve 1, le nombre de notes éliminatoires et le nombre de notes inférieures à 10 est en très forte hausse (respectivement 262 contre 159 et 1518 contre 1298). Cette évolution traduit une insuffisante appropriation de méthodes, de capacité d'analyse et de synthèse et de réflexion personnelle pour plus de la moitié des candidats.

Ainsi, les principaux écueils rencontrés par les candidats non retenus à l'issue des épreuves d'admissibilité sont constitués par une expression écrite et une structuration des réponses qui ne mettent pas en évidence la logique du raisonnement suivi, ni la clarté des propositions ou solutions formulées. Une lecture sans doute trop rapide des énoncés empêche les candidats de répondre précisément à la commande (production d'un rapport ou d'une réponse à un usager par exemple, et en conséquence un style inapproprié).

La moyenne de l'épreuve orale est, au contraire de celles évoquées ci-dessus pour les épreuves d'admissibilité, en légère hausse (pour rappel, le nombre de notes supérieures ou égales à 12 a augmenté de 2 points). Les candidats sont plutôt bien préparés à cette épreuve. La préparation aboutit toutefois à des présentations stéréotypées, impersonnelles et à des réponses apportées sans réelle prise de recul. Au total, le niveau des candidats demeure moyen.

Les principaux conseils qui peuvent être formulés à l'intention des candidats admissibles mais non admis sont les suivants :

- rechercher un plan plus original ou plus personnel pour exposer le parcours de carrière mais surtout être en mesure d'explicitier ce qui a été mis en évidence dans la présentation ;
- démontrer une plus large ouverture d'esprit et une curiosité pour l'actualité de la DGFIP et les métiers hors sphère de compétences du candidat (voire même dans la sphère du candidat) ;
- savoir donner son point de vue et prendre position (mises en situation notamment) ;
- laisser parler sa personnalité.

Au final, pour les candidats malheureux, il est conseillé de :

- poursuivre les efforts déjà consentis,
- se préparer aux épreuves de manière régulière et continue,
- s'ouvrir à l'environnement professionnel de la DGFIP de sorte de maîtriser les principales notions des différents métiers et les évolutions en cours,
- démontrer une réelle motivation et une réflexion sur leur projet professionnel.

La Présidente du jury

Signé

Véronique GABELLE

Administratrice générale des Finances publiques